



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 44817

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur l'intention du Gouvernement de supprimer l'aide aux chomeurs, createurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE). En juillet 1996, le rapport parlementaire de la commision d'enquete sur les aides a l'emploi preconisait certes une refonte de ce systeme d'aide, mais contestait une reelle efficacite de ce dispositif sur l'emploi. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement a ce sujet.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 1997 a prevu la suppression a compter du 1er janvier 1997 de l'aide financiere accordee jusqu'alors par l'Etat aux demandeurs d'emploi qui creent leur activite. Toutefois, une exoneration temporaire de charges sociales continuera de pouvoir etre accordee aux projets dont la realite, la consistance et la viabilite paraîtront le mieux assurees. Par ailleurs, l'Etat financera l'amelioration de la formation des chefs d'entreprise grace a la formule des « cheques conseil ». La loi de finances pour 1997 prevoit de plus de maintenir, au profit des beneficiaires de minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de solidarite specifique) qui souhaiteraient creer leur emploi, le versement de ces minima pendant les six premiers mois de leur nouvelle activite. Il s'agit la d'un effort sensible qui complete le soutien de l'Etat a l'initiative individuelle, y compris celle de nos concitoyens les moins favorises. Enfin, la creation d'entreprise devrait etre facilitee a l'avenir grace a l'intervention de la nouvelle banque des petites et moyennes entreprises dont le Gouvernement a decide la mise en place. Celle-ci aura pour mission de faciliter le financement des entreprises et d'aider ainsi a l'emergence de leurs projets. D'une maniere generale, le Gouvernement est convaincu qu'une politique determinee de reduction des depenses et des deficits publics accompagnant l'allegement des prelevements obligatoires permettra d'etablir les conditions d'une croissance saine et durable qui est le meilleur moyen de favoriser les creations d'entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44817

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 mars 1997

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5726

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1532